

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 183

présenté par
Mme Erhel

à l'amendement n° 146 de Mme Gaillard

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« risques »,

insérer les mots :

« potentiels et effets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'utiliser en complément le terme « effets », plus neutre, mais aussi d'associer au mot « risques » l'idée de potentialité tant que les travaux de l'ANSES n'auront pas établi qu'il existe un danger avéré.